

DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR ADULTE

Tout adulte participant à la course HAPPY RUN qui se tiendra le Dimanche 25 Juin 2023 au Parc François Mitterrand à BRIE COMTE ROBERT :

- Déclare être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à obstacle et ne pas souffrir d'allergie ou d'intolérance à la fécule de maïs.

- Décharge la ville de BRIE COMTE ROBERT, organisateur de la HAPPY RUN, de toute responsabilité pour tout dommage résultant de sa santé.

- Autorise toute prise en charge nécessaire par les personnels médicaux et de secours intervenant dans le cadre de la HAPPY RUN.

- Reconnaît avoir été informé(e) que la souscription d'une assurance dommages corporels est fortement recommandée pour la participation à la HAPPY RUN.

- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement de course HAPPY RUN lors de l'inscription en ligne sur www.briecomterobert.fr et déclare l'accepter sans réserve incluant l'autorisation d'utiliser mon image.

Les informations collectées sont traitées par le prestataire OandB pour l'inscription à l'événement HAPPY RUN.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos informations. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant aux organisateurs à happyrun@briecomterobert.fr